



**Décision n° 22-DCC-249 du 19 décembre 2022
relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Sacoa,
Manche Auto, Garage Dubois Helleux et Granville Autopassion
par le groupe Bayi**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé au service des concentrations le 30 novembre 2022, déclaré complet le 12 décembre 2022, relatif à la prise de contrôle exclusif des sociétés Sacoa, Manche Auto, Garage Dubois Helleux et Granville Autopassion par le groupe Bayi, formalisée par un contrat de cession de titres du 9 novembre 2022 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Vu les éléments complémentaires transmis par la partie notifiante au cours de l'instruction ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par la société Bayi Finances, société-mère du groupe Bayi, des sociétés Sacoa, Manche Auto, Garage Dubois Helleux et Granville Autopassion qui exploitent des concessions automobiles situées dans les départements du Calvados (14), de la Manche (50) et de l'Orne (61). Les parties sont toutes deux actives dans le secteur de la distribution automobile. L'opération constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 22-293 est autorisée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence